



RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

N° 1, 14 janvier 2019

LES PESTICIDES ET BIOPESTICIDES HOMOLOGUÉS EN PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

Les tableaux inclus dans ce bulletin d'information regroupent les pesticides et biopesticides homologués dans les cultures ornementales en pépinière. Le **tableau 1** présente les fongicides et le **tableau 2** présente les insecticides, les acaricides et les molluscicides. On y retrouve la liste des principaux ennemis rencontrés en pépinière au Québec contrôlés par ces produits.

Nouveaux produits

Les pesticides suivants ont été homologués durant l'année 2018 :

Fongicides

- **PALLADIUM** (cyprodinile et fludioxonil). Nouveaux emplois ajoutés à l'étiquette : suppression de tache alternarienne, anthracnose, pourriture fusarienne de la tige, brûlure rhizoctonienne des parties aériennes, brûlure et pourriture sclérotinienne de la tige et répression de la brûlure fusarienne sur les plantes ornementales cultivées à l'extérieur.

Insecticides

- **ALTUS** (flupyradifurone) : pucerons, cicadelles et aleurodes sur les plantes ornementales cultivées à l'extérieur.
- **CITATION 75 WP** (cyromazine). Nouvel emploi ajouté à l'étiquette : mineuses (*Liriomyza* spp.) sur les plantes ornementales cultivées à l'extérieur.
- **RIMON 10 EC** (novaluron) : sésie européenne du pommier et sésie du cornouiller sur les pommiers et *Malus* spp. Petit perceur du pêcher (*Synanthedon pictipes*) et perceur du pêcher (*S. exitiosa*) sur *Prunus* spp. Sésie du viorne (*Synanthedon viburni* et *S. fatifera*) sur *Viburnum* spp.
- **SUFFO-X** (huile minérale) : cochenilles, tétranyques, nymphes d'aleurodes et pucerons sur les plantes ornementales cultivées à l'extérieur.
- **VERSYS** (afidopyropène) : pucerons et aleurodes sur les plantes ornementales cultivées à l'extérieur.

Nématicide

- **MUSTGROW** (moulée de graine de moutarde chinoise) : biofumigant pour la répression des populations de nématodes de sol (*Meloidogyne* spp. et *Pratylenchus penetrans*) sur les plantes ornementales cultivées à l'extérieur.

Comment consulter ces tableaux?

Le **tableau 1** présente les fongicides, tandis que le **tableau 2** présente les insecticides (incluant les acaricides et les molluscicides) homologués dans les cultures de pépinières ornementales.

Chaque ligne des tableaux permet de consulter les caractéristiques d'un produit commercial.

Cultures

- Certaines étiquettes énumèrent des espèces ornementales spécifiques sur lesquelles on peut appliquer le produit : un point rouge apparaît alors sous cette rubrique ainsi que sous les ravageurs, champignons et bactéries pour lesquels le produit est homologué.
- Si le produit est permis sur les plantes ornementales en général, un point vert apparaît sous cette rubrique et sous la rubrique des ravageurs et agents pathogènes.

Santé et environnement

Pour chacun des produits, les IRS et IRE sont indiqués (indices de risque pour la santé et l'environnement). Ces indices ont été calculés pour un emploi par pulvérisation foliaire en pépinière. Plus ces indices sont élevés, plus le risque est grand.

Ennemis des cultures

Les cases correspondant aux ennemis ciblés par chaque produit contiennent un point coloré (vert ou rouge). Toutefois, certains ravageurs ou microorganismes nommés sur l'étiquette ont été ajoutés à la case « autres », à l'extrême droite du tableau pour apporter des précisions. Les étiquettes des pesticides indiquent précisément les espèces des organismes visés.

Notes :

Des chiffres (en exposant) ont été placés à divers endroits là où plus de précision était requise. Portez une attention aux informations complémentaires qui s'y réfèrent en bas de tableau.

Biopesticides

 Les biopesticides ont été identifiés dans le tableau par un fond vert à la case « Nom commercial ».

Le présent bulletin d'information regroupe de l'information sur les produits de phytoprotection répondant à la définition employée par [SAgE pesticides](#) : les biopesticides forment un sous-groupe des produits à risque réduit. Ils peuvent être composés d'agents microbiens*, de phéromones ou d'autres substances** acceptées à titre de biopesticides par l'[Agence américaine pour la protection de l'environnement \(EPA\)](#).

* Produits antiparasitaires composés soit de microorganismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés.

** Composés sémiochimiques ou de substances biochimiques.

Attention : l'expression « biopesticide » utilisée dans ce document ne signifie pas que les produits sont nécessairement autorisés en production biologique. Pour savoir si un produit est autorisé en production biologique, vous devez consulter votre organisme de certification.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

Des modifications réglementaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sont maintenant en vigueur. Il est dorénavant interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Internet du [MELCC](#).

Toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

Pour plus d'information

- Le site Web [IRIIS phytoprotection](#) diffuse de l'information sur les ennemis des cultures avec de nombreuses photos.

Collaboration

Serge Gagnon, agr., représentant technique (Plant Products), Claude Dubois, agr., directeur développement de produits et services techniques (AEF Global), Nicolas Authier, agr., conseiller en pépinières (IQDHO), Marie-Claude Lavoie, agr., documentaliste (IQDHO)

Ce bulletin d'information a été rédigé par Marie-Édith Tousignant, agr., et Julien F. Guertin, M. Sc. (IQDHO). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Pépinières ornementales](#) ou le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Tableau 1 : Fongicides homologués en pépinières ornementales 2019

[illegible]

Tableau 2 : Insecticides, acaricides et molluscicides homologués en pépinières ornementales 2019

[illegible]

